

MAIRIE DE THAIMS
Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de THAIMS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

PRÉSENTS :

MM. TAPON - NICOLLEAU - BERTHELOT - KREMEUR et Mmes BRET - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. BAERT (pouvoir à M. BERTHELOT) - BARITEAU et Mmes CHOLLET (pouvoir à M. NICOLLEAU) - GELLIS (pouvoir à Mme MAZAT)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAZAT

Adoption du Procès-Verbal – séance du conseil municipal en date du 5 septembre 2025.

20251128_01 Tarifs 2026 location salle polyvalente

Le Maire propose à l'assemblée la révision des tarifs de la location de la salle polyvalente.

Pour rappel, les tarifs de l'année 2025 sont les suivants :

- 170 € pour les habitants de la commune ;
- 300 € pour les habitants hors communes ayant un parent sur la commune qui participe à la fête ;
- 700 € pour la caution, en 2 chèques séparés : 200 € pour le ménage et 500 € pour les éventuelles dégradations.
- 30 € pour la location de vaisselle ;
- 100 € hors vaisselle pour la location à la journée uniquement pour les habitants de la commune et leurs descendants.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- D'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :
 - 170 € pour les habitants de la commune et leurs descendants ;
 - 300 € pour les habitants hors communes ayant un parent sur la commune qui participe à la fête ;
 - 700 € pour la caution, en 2 chèques séparés : 200 € pour le ménage et 500 € pour les éventuelles dégradations.
 - 30 € pour la location de vaisselle ;
 - 100 € hors vaisselle pour la location à la journée uniquement pour les habitants de la commune et leurs descendants.
- Les cas particuliers pourront faire l'objet d'une concertation du conseil municipal.

20251128_02 Tarif 2026 concession de terrain au cimetière communal

Le Maire propose à l'assemblée la révision du prix pour l'acquisition d'une concession de terrain au cimetière pour l'année 2026.

Pour rappel, celui-ci était fixé à 100 € le m² en 2025.

Le Conseil municipal,

PV du 28/11/2025

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- D'appliquer le tarif de 100 € le m² pour l'année 2026.

20251128_03 Tarifs 2026 espace cinéraire

Le Maire propose à l'assemblée la révision des tarifs de l'espace cinéraire pour l'année 2026.
Pour rappel, les tarifs 2025 sont les suivants :

Nombre d'années	Case au columbarium	Cavurne	Puits du souvenir	Tarifs
15 ans	500 €	250 €	Plaque seule	50 €
30 ans	800 €	450 €	Dispersion des cendres sans plaque	30 €
50 ans	1 000 €	700 €	Dispersion des cendres avec plaque	80 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- D'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Nombre d'années	Case au columbarium	Cavurne	Puits du souvenir	Tarifs
15 ans	500 €	250 €	Plaque seule	50 €
30 ans	800 €	450 €	Dispersion des cendres sans plaque	30 €
50 ans	1 000 €	700 €	Dispersion des cendres avec plaque	80 €

20251128_04 Acquisition parcelle B 1327 sise L'Amandier

Le Maire rappelle la délibération n° 20241206_09 concernant l'acquisition de la parcelle B 490 sise L'Amandier afin d'assurer la continuité du schéma communal pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Suite au bornage du 25 juin 2025, la parcelle a été renumérotée B 1327.

Pour respecter cette nouvelle numérotation, il convient de reprendre une délibération.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 1327 moyennant la somme de 2.50 € le m² ;
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- Mandate Maître BOUCHERIT pour rédiger et passer l'acte.

20251128_05 Adoption d'une décision budgétaire modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
2131-040 Bâtiments publics	5 472.62 €	021 Virement à la section de fonctionnement	7 495.52 €
2135-040 Instal.géné.,agencements, aménagement des constr.	2 022.90 €		
7 495.52 €		7 495.52 €	

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 Virement à la section d'investissement	7 495.52 €	72(042) Production immobilisée	7 495.52 €
7 495.52 €			

Total Dépenses	14 991.04 €	Total Recettes	14 991.04 €
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- Autorise la décision modificative comme présentée ci-dessus.

Questions diverses

- Renouvellement des encarts publicitaires dans le journal communal : Pour 2025, il y a eu peu de retour, à partir de 2026, les parutions seront gratuites.
- Aire de sport à côté de la salle polyvalente : Cet endroit va servir de coin repos, de détente. La commune fera prochainement l'acquisition de tables de pique-nique.
- Nouvel emplacement de l'aire de sport : L'aire de sport se situera sur le terrain communal, route de Meursac, en face de la salle polyvalente., devant la haie. Un devis pour l'enrobé a été demandé auprès de ETATP PICOULET.
Avant les travaux, il faut se renseigner pour connaître les modalités de mise en route (conformité, sécurité).
Il faudra également prévoir le fauchage régulier pour l'accès à l'aire de sport.
- Terrains de boules : devis de ETATP PICOULET d'un montant de 10 248 € pour modifier et agrandir ce qui a déjà été fait. Ce devis sera revu à la baisse car il doit être modifié. Prévoir une petite dalle en béton le long du mur du cimetière afin de limiter la poussée des mauvaises herbes.
- Autolaveuse : la monobrosse acquise en septembre ne convient pas, celle-ci va faire l'objet d'une reprise et une autolaveuse a été commandée en remplacement.
- Divers : une administrée souhaite donner un ensemble de 3 cadres. Voir s'il y a la place au local associatif.

Fin de séance : 22h30

Le Maire,
Bruno TAPON

Le secrétaire de séance,
Elisabeth MAZAT



